Index égalité professionnelle femmes-hommes : année 2024

01 Ecart de rémunération : 37/40

02 Ecarts d'augmentations individuelles : 35/35

03 Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité : non calculable

04 Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

05 TOTAL année 2023 : 85/100